

Emmanuelle PICARD, «France», in PORCIANI Ilaria et RAPHAEL Lutz (dir.), *Atlas of the Institutions of European Historiographies 1800 to the Present*, Palgrave MacMillan, à paraître en 2009.

(texte validé par le comité scientifique éditorial et en cours de traduction en anglais)

Les bases de données accompagnant ce travail peuvent être consultées en ligne :

<http://www.inrp.fr/she/nhist/scripts/index.php>

La professionnalisation de l'histoire en France s'inscrit dans un processus de longue durée dans lequel l'Etat joue un rôle central, à la fois parce qu'il jouit d'un quasi monopole en matière d'éducation et parce que cette discipline, par la forte injonction qui lui est faite de jouer un rôle dans la construction de l'identité nationale puis républicaine, est une matière étroitement contrôlée. Par ailleurs, les caractéristiques propres à la situation française (centralisme décisionnel, uniformité des structures et déséquilibres territoriaux) permettent de dégager les grands traits d'un mode de fonctionnement cohérent sur la longue durée.

L'histoire a toujours tenu en France une place importante dans la formation des élites, et ce dès l'Ancien Régime même si elle n'était à l'époque qu'un outil pédagogique permettant l'appropriation des textes. Son enseignement devient un sujet central de réflexion lors de l'épisode révolutionnaire (1789-1795), même s'il faut quelques décennies avant qu'il ne s'inscrive officiellement dans les programmes du primaire et du secondaire (dans l'enseignement secondaire par F. Guizot sous la Monarchie de Juillet et par V. Duruy en 1865 dans l'enseignement primaire). En revanche, l'histoire est l'objet de création de chaires spécifiques dès 1808, au sein des toutes nouvelles facultés des lettres mises en place dans le cadre de l'Université impériale par Napoléon. Cette présence est réaffirmée en 1838 quand la discipline se voit attribuer l'une des cinq chaires obligatoires en Lettres. Elle figure en bonne place au sein de l'Ecole normale supérieure, se voit attribuer une agrégation spécifique dès 1830 et sera largement à l'origine de la fondation de l'Ecole pratique des Hautes études en 1868. Par ailleurs, elle occupe une place importante dans la formation dispensée au sein de l'Ecole libre des sciences politiques créée par Emile Boutmy en 1872.

La dimension civique de l'enseignement de l'histoire et le rôle qui lui est attribué dès le milieu du XIXe siècle dans la construction du sentiment national, puis républicain est un trait prégnant de la longue durée. Il implique qu'en la matière, les décisions concernant les règles d'enseignement de la discipline sont soumises à un étroit contrôle politique. Cette dimension tend progressivement à s'estomper dans l'enseignement supérieur, mais il a joué un rôle évident dans la construction d'un *habitus* disciplinaire auquel sont soumis les enseignants d'histoire, quel que soit leur niveau d'enseignement. Il faut également rappeler que les enseignants français sont dans leur majorité (et en totalité jusqu'en 1875 dans le supérieur) des fonctionnaires.

La situation française se caractérise aussi par le lien très étroit qui existe entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur pour une discipline comme l'histoire. Ce lien est particulièrement remarquable en ce qui concerne les carrières des historiens et marque durablement les modalités d'organisation de la discipline. L'agrégation joue un rôle central : si elle a comme objet premier le recrutement des enseignants du secondaire, elle n'en devient pas moins le critère essentiel autour duquel s'organisent les carrières des historiens universitaires. La très grande majorité d'entre eux ont commencé leur carrière comme enseignants du secondaire avant de prétendre à un poste dans le supérieur. Par ailleurs, par le biais des positions précaires ou de statuts particuliers, les professeurs agrégés ont toujours été très nombreux à enseigner dans le supérieur. Enfin, siéger au jury de l'agrégation reste sur

toute la période envisagée une marque de consécration universitaire et disciplinaire. Ce schéma reste stable sur la longue durée, hormis de rares périodes d'ouverture massive de postes, et continue à être la norme jusqu'à aujourd'hui. Cette importance de l'agrégation, comme marque de distinction a pour conséquence la place prépondérante consacrée à la formation des futurs enseignants d'histoire au sein des universités, qui tend à supplanter l'idée d'une formation principale orientée vers la recherche. La spécialisation arrive tardivement dans un cursus qui se veut d'abord généraliste et la caractéristique professionnelle de l'historien réside essentiellement dans sa capacité à maîtriser l'ensemble de la connaissance historique.

L'agrégation joue ainsi un rôle unificateur au plan intellectuel entre les deux niveaux d'enseignement. Elle nécessite une appropriation des travaux savants par les futurs enseignants du secondaire, et produit un corpus de connaissances cohérent et systématique (étude des quatre périodes historiques au même niveau, épreuve de hors programme historique qui nécessite une maîtrise de la bibliographie). Elle contribue à préserver durablement les formes mêmes de la démonstration historique avec l'exercice de la dissertation et du commentaire de document. Elle joue un rôle particulier dans les contraintes d'enseignement des enseignants du supérieur (préparation récurrente des étudiants au concours), voire dans leur production (publication des manuels), elle est un lieu d'arbitrage des différentes écoles historiques. Dans le même temps, elle est un frein remarquable à l'activité générale de recherche, en ce sens qu'elle mobilise une énergie considérable chez les universitaires, en particulier dans les petites universités qui n'ont pas les moyens humains de « faire tourner » le cours d'agrégation entre les différents enseignants.

Une autre caractéristique générale se trouve dans l'implication directe de l'Etat dans les autres aspects de la production historique, au delà du seul enseignement, qu'il s'agisse de l'organisation des archives ou du contrôle des sociétés savantes. Elle s'affirme progressivement tout au long du XIXe siècle au travers de la mise en place de structures publiques d'encadrement de la discipline.

La première d'entre elles concerne les archives. La Révolution se fait l'héritière naturelle des archives de la monarchie et crée en 1790 les Archives nationales, destinées à les recueillir et à les abonder des documents publics ultérieurs. En 1796, des archives publiques sont créées dans chaque département, sous la dépendance des Archives nationales. En 1821, une école spécifique est fondée, l'Ecole des Chartes, dont les élèves sont destinés à prendre la responsabilité de ces archives. Celles-ci sont d'abord placées sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, puis transférées en 1870 à celui de l'Instruction publique, avant d'aboutir à celui de la Culture en 1959. Les archives publiques emploient environ 250 personnes en 1900 (200 dans les AD, 50 aux AN) et 3400 en 1994. Les archives nationales se sont progressivement organisées en départements spécialisés (archives militaires et archives diplomatiques à la fin du XIXe siècle, archives contemporaines et archives d'Outre-mer dans les années 1860) tandis que le réseau des archives départementales gagne en cohérence. Une forte politique de collecte des archives privées, accueillies au sein des différents services d'archives publiques, est sans doute à la base de la faiblesse des centres d'archives privés, pour la plupart apparus dans les dernières années du XXe siècle.

L'interventionnisme de l'Etat en matière d'organisation de la production historique débute cependant véritablement sous la Monarchie de Juillet, avec François Guizot, historien et ministre de l'Instruction publique à partir de 1832. Si Guizot crée d'abord une société privée (la Société de l'histoire de France en 1833), il impose néanmoins très rapidement l'idée d'un contrôle de l'Etat sur le travail historique par une politique de soutien, d'encouragement mais aussi d'orientation des sociétés savantes, rattachées à une institution centrale, le Comité des Travaux historiques (CTH, 1834) chargé de « diriger les recherches et les publications de

documents inédits à l'aide de fonds votés au budget de l'État ». Tout au long du XIXe siècle sont créées, au sein du CTH, des commissions de publication de documents historiques. Par ailleurs, cette institution a vocation à rassembler et orienter les sociétés savantes créées de façon privée, qu'elle rassemble dans un congrès annuel à partir de 1861. L'émanation la plus récente de cette activité historique de l'État se trouve dans la création des comités d'histoire des différents ministères depuis les années 1970.

Enfin, ce rapport étroit entre l'histoire et l'État peut aussi s'appréhender sous l'angle plus général du politique. La discipline historique ne s'est jamais totalement autonomisée de la puissance publique, comme l'indique la prédominance des travaux concernant l'État et la faiblesse des recherches sur l'histoire des minorités. Les historiens ont été nombreux, en particulier au XIXe siècle, à poursuivre une carrière politique (c'est le cas de Guizot ou de Duruy par exemple). Le socialiste Jaurès, député, obtient de l'Assemblée nationale la création d'une commission pour la publication des documents inédits relatifs à la vie économique de la Révolution française. En 1904 sont organisés des comités départementaux qui en dépendent. La commission s'affaiblit après 1914 mais existe encore dans les années 1980. Par ailleurs, le pouvoir municipal s'empare également de la question avec la création en 1887 de la commission municipale de recherche sur l'histoire de Paris pendant la révolution et l'époque contemporaine. Si ce cumul d'une fonction politique et d'une position universitaire tend à disparaître au siècle suivant, les interventions dans la sphère du politique restent importantes avec la formation sous l'injonction de la puissance publique de commissions d'historiens. Les deux guerres sont ainsi l'occasion de la mise en place de structures publiques d'histoire et de mémoire : la Société d'histoire de la Guerre en 1917 et le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale en 1950. Plus récemment, l'État a encadré la mise en place de commissions sur le fichier des juifs de Vichy, sur Paul Touvier ou encore sur le voile islamique (années 1990 et 2000). C'est également le cas des importantes opérations de commémorations historiques, impulsées par l'État et prise en charge par les universitaires (centenaire et bicentenaire de la Révolution française, par exemple).

Une dernière caractéristique de l'histoire en France est sa forte centralisation tant géographique qu'institutionnelle. La discipline historique est marquée, comme l'ensemble des disciplines scolaires, par un mode de fonctionnement très homogène et largement contrôlé par la capitale. Les cursus sont unifiés, les instances décisionnaires sont nationales, qu'il s'agisse des concours de recrutement du secondaire et du supérieur, des programmes qui sont nationaux comme les diplômes, mais aussi des procédures d'évaluation scientifique. L'ensemble des institutions de ce contrôle sont parisiennes. C'est également à Paris que se concentrent les lieux de savoir et de recherche les plus prisés de la discipline : Collège de France, Ecole normale supérieure, Archives nationales, Bibliothèque nationale. Les positions universitaires les plus en vue sont parisiennes et permettent à leurs détenteurs de fructueuses opérations de cumul de poste entre les différentes institutions. Il n'est pas rare de voir un professeur de la Sorbonne être aussi enseignant à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, à l'Ecole des Chartes, à l'Ecole normale supérieure, présider le jury d'agrégation et siéger au Conseil national de Université (ou dans les instances identiques qui l'ont précédé). Pendant toute la troisième République, les aspirants à un poste à la Sorbonne privilégiaient ainsi une carrière de professeur de lycée à Paris et une charge d'enseignement à la faculté des Lettres, plutôt qu'un poste de professeur dans une faculté de province. D'autre part, les enseignants des facultés de province ont des salaires moindres que ceux des facultés parisiennes, différence qui reste sensible malgré des rattrapages ponctuels. Le double cadre financier n'est supprimé qu'en 1961.

Cette concentration parisienne du savoir et du pouvoir se lit directement dans la part respective de la capitale et de la province dans la production historique. Ainsi, à peine 15% des thèses d'histoire soutenues entre 1816 et 1870 l'ont été en province. Ce déséquilibre reste vrai, dans une moindre mesure, dans les décennies suivantes. Pendant longtemps, la Sorbonne a été la seule université à posséder des chaires d'histoire spécialisée par période, quand les autres facultés se contentaient d'une chaire d'histoire sans autre précision. Enseigner à Paris signifiait donc pouvoir accéder à une position de spécialiste et donc être en position de contrôler la sous-discipline concernée. Cette hiérarchie des positions est une permanence sur toute la période considérée. Si elle semble surtout s'expliquer, dans les deux premiers tiers du XIXe siècle par la différence de statut social (salaire) et l'attrait qu'il y avait à se trouver proche, dans la capitale, des cercles du pouvoir, l'attraction pour les chaires parisiennes se comprend ensuite durablement dans la position de pouvoir académique qu'elle confère et ce durant tout le XXe siècle.

Au delà de ces caractéristiques durables, la discipline historique s'est progressivement professionnalisée en trois étapes successives.

La Révolution française avait entraîné la fermeture de tous les établissements d'enseignement supérieur de l'Ancien Régime, ainsi que la dissolution des académies et sociétés savantes. C'est un nouveau système qui se met en place à partir de la Convention (1794-1795) avec la création de l'Ecole normale, puis de l'Université impériale par Napoléon en 1808. C'est en son sein que sont créées les facultés des lettres et des sciences, héritières des facultés des arts de l'Ancien Régime et que sont institués les doctorats ès lettres et ès sciences (ils n'existaient pas précédemment). Ce faisant, ces nouvelles facultés s'alignent sur les facultés professionnelles de droit, de médecine et de théologie et sont pourvues de la capacité de produire leur lot de docteurs. Dans un premier temps cependant, leur mise en place impose un aménagement des règles initiales. En effet, si pour être recrutés, les professeurs de ces facultés doivent théoriquement être docteurs, l'absence de doctorat antérieur condamne l'Etat à ne pas appliquer cette règle. Les premiers enseignants d'histoire dans les facultés des lettres sont donc des professeurs de lycée, remarqués par les recteurs et désignés par le ministre, qui leur octroie le doctorat d'office en les nommant dans leurs chaires. Celui-ci ne s'impose véritablement qu'à partir de la Monarchie de Juillet, mais il n'y a alors pas d'obligation qu'il soit soutenu dans la discipline enseignée (il doit cependant d'agir d'un doctorat de la faculté des lettres). A cette période, la nomination d'un professeur en faculté, sur une chaire, est une décision ministérielle dans laquelle n'intervient qu'à la marge le collège des professeurs de la faculté concernée.

Durant la première moitié du siècle, faute d'étudiants véritables, ces professeurs limitent leur activité à la collation des grades (essentiellement le baccalauréat en province, quelques licences et doctorats à Paris) et à des cours publics, plus préoccupés par les effets oratoires que par le travail scientifique. Le nombre de ces professeurs varie fortement sur la période. Ils sont relativement nombreux vers 1810, au moment de la création de nombreuses facultés des lettres par Napoléon, dont toute une partie disparaît dès 1815. Durant la Monarchie de Juillet, de nouvelles facultés sont créées et en 1838 est arrêtée une liste de 16 couples « facultés des sciences et facultés des lettres » qui restera stable jusqu'aux années 1950 (seule création postérieure : Alger à la fin du XIXe). Chaque faculté des lettres compte alors cinq chaires au profil déterminé, dont une d'histoire. De son côté, le Collège de France abrite quelques chaires d'histoire (en particulier « Histoire et morale ») et l'Ecole des Chartes est fondée en 1821 pour offrir aux archivistes une formation spécifique. S'il y a donc à cette date un maillage régulier d'historiens universitaires sur le territoire national, la communauté

concernée est étroite (autour de 25-30 personnes en comptant les institutions parisiennes). Selon Charles-Olivier Carbonell, elle ne représenterait que 10% de ceux qui publient des livres d'histoire au début des années 1870. De son côté, l'École normale supérieure (ENS) est le seul lieu de formation véritable des historiens, par le biais de la préparation à l'agrégation. Dès l'origine se produit donc un hiatus durable entre l'Université et l'ENS, lieu de la formation de l'élite historique et matrice des carrières universitaires les plus sûres.

A l'inverse, la population des historiens amateurs forme, durant les deux premiers tiers du XIXe siècle, une masse importante. Ce sont eux qui constituent l'essentiel de la communauté des historiens, ceux qui font de l'histoire, *i.e.* la publient. Leur activité se développe particulièrement au sein des sociétés savantes qui connaissent un essor important à partir de la Monarchie de Juillet avec la renaissance des académies provinciales et de nombreuses créations (23 sont créées entre 1830 et 1849). En 1824, Arcisse de Caumont fonde la Société des antiquaires de Normandie et, dix ans plus tard, la Société française pour la conservation des Monuments, future Société d'Archéologie. Il est également à l'origine des premiers congrès archéologiques et scientifiques en 1833. En 1839, il crée un organisme fédérateur, l'Institut des Provinces qui a pour objet de rassembler les sociétés savantes. Celles-ci abondent localement tout au long du XIXe siècle (plus de 200 dans les années 1870), publiant des études d'histoire locale et des éditions de sources, participant à la mise en œuvre de musées autour des collections privées de leurs membres. Les académies sont en général polyvalentes, avec une part plus ou moins grande de leur activité dédiée à l'histoire, restant fidèles à l'idéal encyclopédique des Lumières. La spécialisation se fait de façon progressive, sensible dès les années 1820 et atteignant 90% des nouvelles créations à la fin du siècle.

Ces sociétés rassemblent dans un premier temps amateurs et professionnels, la seule véritable différence entre les deux étant que les seconds sont payés par l'Etat pour faire ce que les premiers font gratuitement. Les archivistes, conservateurs de musées et de bibliothèques, enseignants du secondaire, et parfois du supérieur y côtoient ainsi des amateurs éclairés, souvent issus de la noblesse et du clergé. Les femmes en sont absentes pendant longtemps (vers 1875, elles ne représentaient que 2% des auteurs d'ouvrages historiques) et leur présence ne devient sensible qu'après la Première Guerre mondiale. En 1926, elles représentent moins de 10% des membres des Antiquaires de Normandie mais presque un tiers de ceux de la Société française d'archéologie en 1935.

Les historiens du premier XIXe siècle sont avant tout des philosophes ou des littéraires et la distinction entre professionnels et amateurs est loin d'être pertinente. La production se caractérise par une très grande hétérogénéité, tant dans ses objets que dans ses formes. Progressivement cependant, l'intérêt pour les sources s'impose comme la norme avec une focalisation sur le Moyen-Âge. Une grande partie du travail historique s'organise autour de la publication des « documents inédits », à la fois par le Comité des travaux historiques et par de nombreuses sociétés savantes (« Documents inédits de l'histoire de France »). La Monarchie de Juillet est une période d'une activité éditoriale très importante avec la publication de plusieurs collections de « Mémoires pour servir à l'histoire de France ». L'Académie des inscriptions et Belles lettres a alors un rôle considérable : c'est elle qui finance la recherche et les publications à une époque où l'Université ne joue pas du tout ce rôle. Les chartistes (élèves de l'École des Chartes) jouent un rôle central dans cette opération d'exhumation des sources et dans leur présentation. Leur formation, mélangeant philologie et diplomatique, les désigne d'ailleurs naturellement pour cette tâche. Leur rôle est central dans le développement important que connaît l'histoire médiévale en France à cette période. Par leur biais, les archives départementales deviendront à partir du Second Empire des lieux de recherches historiques. Mais l'histoire est surtout, à cette période, un instrument central du débat

politique. C'est le moment où se met en scène le plus nettement le clivage politique entre les libéraux héritiers de la Révolution française, comme François Guizot et Augustin Thierry et les contre-révolutionnaires, comme Montlosier et Joseph de Maistre, tenants de la supériorité de la noblesse sur la bourgeoisie. De leurs côtés, les historiens républicains, puis socialistes, comme Edgar Quinet ou Louis Blanc mettent en avant le rôle central du peuple. Dans sa forme, la production historique (quand elle n'est pas réduite à la seule publication des sources) s'inscrit dans un mode lyrique (Michelet) qui emprunte largement ses codes à une production littéraire romantique tout imprégnée d'histoire (A. Dumas ou V. Hugo). Aux côtés des différents documents et mémoires destinés à servir l'histoire de France, prennent place des grandes histoires synthétiques, souvent écrites par ceux qui ont été écartés du pouvoir (A. Thierry, Michelet...).

Si l'histoire nationale reste le cadre intellectuel de référence, les conditions de sa production évoluent avec la prise de conscience des écueils d'une narration trop littéraire. C'est d'abord le fait d'un fort courant catholique parmi les chartistes qui, avec la fondation en 1866 de la *Revue des questions historiques*, entend promouvoir une approche critique. Par ailleurs, la nécessité d'une confrontation entre réflexion et documentation, de façon empirique, est proposée par Fustel de Coulanges. Fondée en 1866, la *Revue critique d'histoire et de littérature* de Paul Meyer et Paulin Paris est le premier lieu d'expression de cette nouvelle approche. Dix ans plus tard, Gabriel Monod fonde la *Revue historique*, qui sera durant toute la III^e République le lieu d'expression de cette histoire en voie de professionnalisation. Au même moment, se met en place une réflexion sur la nécessité de réformer les cadres institutionnels de la recherche et de l'enseignement supérieur. En 1865, Victor Duruy, historien et ministre de l'Instruction publique, diligente une enquête sur l'état des études historiques. Le constat de leur faiblesse l'amène à proposer la fondation d'une Ecole pratique des hautes études. Celle-ci, créée en 1868, comprend quatre sections, dont la dernière est dédiée à l'histoire et à la philologie. A l'inverse des universités tout occupées par la collation des grades, l'EPHE se voit attribuer la fonction de développer une véritable recherche historique sur le modèle allemand des séminaires. Ses conditions de recrutement et d'exercice de l'enseignement la placent à l'écart du modèle universitaire dominant. Une Ve section sur les sciences religieuses est créée en 1886.

Le dernier quart du XIX^e siècle est incontestablement le moment d'une professionnalisation générale de l'Université française, tant sur le plan intellectuel que sur celui de la mise en place d'une catégorie professionnelle autonome des autres ordres d'enseignement et des amateurs.

La conjonction entre l'émergence des historiens universitaires comme groupe professionnel et la réforme générale de l'Université française dans les années 1880-1890 s'explique par le contenu même de cette réforme. Les années 1880 voient l'apparition d'un véritable public étudiant avec la création des bourses de licence et d'agrégation. Dans le même temps, la création du statut de maître de conférences (un jeune docteur dont la fonction est d'assister les professeurs et d'enseigner à de petits effectifs), la définition plus précise des intitulés des chaires (la première chaire d'histoire contemporaine est créée à la Sorbonne en 1886 pour A. Rambaud, les chaires d'archéologie apparaissent à partir de 1876) et la multiplication de ces dernières entraînent la formation d'un véritable corps professoral (on passe de 42 historiens en poste dans l'enseignement supérieur en 1875 à 100 en 1900). La réforme renforce également le poids des universitaires dans le recrutement des nouveaux enseignants, la nomination ministérielle devenant de plus en plus souvent une simple procédure d'enregistrement. Dans les premières années du XX^e siècle, la communauté des

historiens professionnels s'est ainsi dotée des instruments du contrôle de la profession, par le biais de l'agrégation, du doctorat et de la gestion des carrières, toutes institutions préexistantes mais dont les modalités de fonctionnement se précisent à cette époque. Les historiens universitaires étant des acteurs particulièrement investis dans cette réforme universitaire, cela explique que la discipline est alors celle qui a enregistré la plus forte croissance en termes de postes et de thèses soutenues pendant cette période. A la fin du XIXe siècle, l'histoire occupe une grande place dans l'enseignement supérieur français. Non seulement elle représente une part significative des chaires dans les facultés des lettres, mais elle est également représentée à l'EPHE, à l'Ecole des Chartes, au Collège de France, à l'Ecole normale supérieure. Elle est également à l'origine des écoles françaises à l'étranger (Ecole française d'Athènes en 1846, Ecole française de Rome en 1873, Ecole française d'Extrême-Orient en 1901...). La croissance de la communauté des historiens professionnels bénéficie également d'un ensemble de créations institutionnelles. En 1872, Emile Boutmy fonde l'Ecole libre des sciences politiques au sein de laquelle l'enseignement de l'histoire occupe une place importante. En 1881, est créée l'Ecole du Louvre, dédié à l'enseignement de l'histoire de l'art. L'Ecole normale supérieure se voit adjoindre une Ecole normale supérieure de Jeunes filles à Sèvres, tandis que sont créées les Ecole normale supérieure de Jeunes filles de Fontenay en 1880 et Ecole normale supérieure de garçons de Saint-Cloud en 1882. Ces deux dernières avaient vocations à former des enseignants pour le primaire, mais se transforment progressivement en lieu de formation des enseignants du secondaire, et donc des historiens autour de la Seconde Guerre mondiale. On y prépare, comme à l'ENS de la rue d'Ulm, l'agrégation et le CAPES d'histoire (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire ; à la différence de l'agrégation, ce concours de recrutement est accessible aux titulaires d'une licence).

Au plan scientifique, les deux dernières décennies du XIXe siècle peuvent être qualifiée de tournant positiviste. Il avait été précédé, dès les années 1860-1870, par l'introduction en France de la technique allemande de la critique des sources. Son développement s'appuie largement en France sur sa conformité avec « l'idéologie d'État » qui s'oppose au catholicisme. L'histoire se revendique comme une science, en particulier au travers des prises de position des fondateurs de la *Revue historique*, à partir de 1876. C'est là que se définissent les règles de la méthode historique : le recours systématique aux sources et à leur critique, la synthèse ne venant qu'en fin de travail. En 1898, deux enseignants de la Sorbonne, dont l'un est chartistes, Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos, publient l'*Introduction aux études historiques*, ouvrage qui synthétise l'ensemble de normes de cette nouvelle pratique historienne. Parallèlement à cette normalisation du travail historique, sensible dans la mise en place d'une licence d'histoire spécifique en 1894, d'un diplôme supérieur d'histoire préalable à l'agrégation et à sa formalisation dans les soutenances de thèses, se mettent en place les premières véritables associations professionnelles, qui fondent rapidement des revues. En 1899 apparaît la Société d'histoire moderne, suivie quelques années plus tard par la Société des études robespierristes. C'est aussi le début d'un important travail collectif de production d'instruments : inventaires d'archives, bibliographies, édition de catalogues, d'index et de manuels scientifiques, ainsi que d'une opération éditoriale de grande ampleur : l'*Histoire de France* dirigée par Lavisse.

L'articulation entre les amateurs et les professionnels, qui s'incarnait dans leur participation conjointe aux sociétés savantes, tend à se distendre. L'un des indicateurs de cet éloignement se trouve dans le faible investissement par les historiens universitaires de l'histoire locale sur le long terme. Si l'on peut observer une poussée apparente des études

académiques consacrées à une approche régionale, l'explication est à chercher dans la mise en place du diplôme d'études supérieures d'histoire, préalable à l'agrégation et pour lequel le recours aux ressources locales est un atout en terme de rapidité. Cependant, la création d'une douzaine de chaires d'histoire régionales (par exemple, la chaire d'histoire du Poitou à la faculté des lettres de Poitiers), grâce à des financements le plus souvent municipaux autorisés par la loi de 1896, semble n'être qu'un feu de paille ; la plupart disparaissant dans l'Entre-deux-guerres. Le paradoxe de cette faible implication des historiens universitaires dans l'histoire régionale est particulièrement sensible quand on le replace dans un contexte plus général d'essor des mouvements intellectuels régionalistes (création, par exemple, des musées historico-ethnographiques comme le Museon Arlaten fondé par Mistral à Arles en 1896). Et ce d'autant plus qu'au même moment, l'Etat incite au développement de comités d'histoire locaux, censés rassembler enseignants du supérieur et enseignant du secondaire dans la perspective d'utiliser l'histoire régionale dans les petites classes. On attend alors des universitaires qu'ils coordonnent la recherche érudite locale, mais le lien ne s'est jamais véritablement organisé de façon organique. C'est aussi une période de redémarrage des sociétés savantes, avant leur mise en sommeil dans l'Entre-deux-guerres. De fait, l'attrance pour Paris continue à prédominer largement et à organiser les carrières. Le déséquilibre numérique persiste, puisqu'en 1901 et 1906, 48 thèses d'histoire sont soutenues dans la capitale contre sept en province, soit une proportion stable par rapport aux décennies précédentes. Les carrières sont fonction des opportunités en matière de création de postes et obéissent à une logique nationale organisée par le centre. Rares sont les enseignants qui professent dans leur région d'origine, la voie royale pour les positions universitaires parisiennes passant majoritairement par l'Ecole normale supérieure. On observe alors une division du travail entre les historiens professionnels engagés dans des carrières nationales et les sociétés savantes peuplées d'amateurs à qui est abandonnée l'histoire locale.

L'entre-deux-guerres marque un temps d'arrêt dans le développement qu'a connu la discipline depuis les années 1870. D'une part, les très nombreux recrutements, consécutifs aux créations de chaires et de postes de maîtres de conférences, ont fait entrer à l'Université une génération destinée à y rester durablement. A cette période, la norme est en effet de travailler jusqu'à 75 ans, ce qui a pour effet de créer une longue file d'attente pour ceux qui n'ont pas pu obtenir un poste avant 1900. D'autre part, la conjoncture générale n'est pas favorable au développement du corps académique. On observe une stagnation, voire une réduction du nombre de postes d'environ 6% dans l'Entre-deux-guerres, particulièrement avec les restrictions budgétaires qui commencent en 1932. Les seules exceptions à cette conjoncture défavorable sont la transformation de l'école préparatoire à l'enseignement supérieur d'Alger en faculté de plein exercice en 1918 et la recréation de l'université de Strasbourg deux ans plus tard. Dans cette dernière, la place des historiens est proportionnellement plus grande que dans les autres facultés de province et elle bénéficie de la seconde bibliothèque de France, avec la Bibliothèque nationale universitaire. Par un effet structurel, le corps enseignant vieillit en même temps qu'il tend à concentrer davantage les positions de pouvoirs (agrégation, recrutement...).

Dans le même temps, les modalités des carrières se précisent et se resserrent. Il vaut mieux dorénavant être professeur dans une faculté de province si l'on veut par la suite prétendre à une chaire parisienne, mais aussi être docteur de l'université de Paris et avoir pris rang en étant chargé de cours à la Sorbonne. Il est quasiment impossible de prétendre y entrer directement par la grande porte. Et pour l'obtenir, il est de plus en plus nécessaire d'avoir été élève de l'Ecole normale supérieure ou de l'Ecole des Chartes. D'autres distinctions, comme le titre d'ancien élève des Ecoles françaises de Rome et d'Athènes, constituent de précieux avantages. Le milieu se caractérise également par la constitution de dynasties pérennes et par

une forte endogamie, tandis que son recrutement social se ferme nettement. Les réseaux sont aussi très actifs dans la fabrication des carrières : ainsi, les collaborateurs à *l'Histoire de France* de Lavisson sont-ils pratiquement assurés d'avoir un poste.

L'Université, et en particulier la faculté des lettres de Paris, s'affirme comme le lieu du pouvoir historique auquel les autres institutions sont soumises. L'École pratique des hautes études est en fait un lieu de cumul de positions : la quasi totalité des directeurs d'études sont en fait des professeurs en poste à la Sorbonne, à l'École des Chartes ou au Collège de France. Par ailleurs, si l'on observe les profils des enseignants, ceux dont les carrières sont les plus proches du standard d'excellence se retrouvent dans les facultés, quand l'EPHE, et partiellement le Collège de France, sont les plus ouverts à l'exception (les étrangers par exemple ou les femmes comme Germaine Rouillard, spécialiste d'histoire byzantine, qui ne sera jamais élue à la Sorbonne et fera toute sa carrière à l'EPHE).

Par ailleurs, le Comité des travaux historiques se retrouve entre les mains des universitaires, et en particulier des professeurs à la Sorbonne qui, par ce biais, se retrouvent en situation de contrôler et d'orienter la production des amateurs en imposant l'usage des normes universitaires. Une partie des sociétés savantes réagit en créant les fédérations régionales, chargées d'organiser des congrès desquels les universitaires sont largement absents.

La production historique essentiellement axée autour de l'histoire politique et diplomatique française se renouvelle peu, aussi bien dans le fond que sur la forme. Il s'ensuit des fortes tensions internes à la communauté opposant les plus jeunes à la génération qui cumule toutes les positions de pouvoir. Ce conflit peut se lire par exemple dans les débats virulents au sujet de l'agrégation d'histoire en 1932. L'essor de l'histoire économique et sociale et de l'histoire des civilisations prônées par Lucien Febvre et Marc Bloch avec la création des *Annales* en 1929 reste de ce fait très limité. Elles ne trouvent place que dans les institutions spécifiques que sont le Collège de France et l'École pratique des hautes études, marginales dans l'institution historique. Mais la résolution de la crise ne passe pas par une remise en question intellectuelle. Elle est le résultat temporaire et mécanique de l'abaissement de l'âge de la retraite de 75 à 65 ans en 1936. S'ensuit la possibilité d'un renouvellement pour partie du corps enseignant qui se traduit par exemple par l'arrivée conjointe à la Sorbonne des deux rivaux que sont Louis Halphen et Marc Bloch en 1937.

Paradoxalement, malgré la conjoncture tendue, l'Entre-deux-guerres est la période d'affirmation claire des quatre grandes périodes historiques et de la mise en place de formations plus spécifiques, avec des chaires aux intitulés plus précis. Des sous-communautés s'autonomisent en partie du modèle général, comme les antiquisants. Ils diffèrent de l'ensemble des historiens en ce sens qu'ils ne sont pas tous, et parfois loin de là, des historiens de formation. Parmi eux, nombreux sont les agrégés de lettres, voire de grammaire, spécialistes des langues anciennes. C'est parmi eux que se trouve la plus forte proportion des normaliens, et bien sûr des anciens élèves des Ecoles françaises de Rome et d'Athènes. Cette petite communauté a ses propres codes et ses propres modalités de carrière qui n'emprunte que pour partie au modèle général. De leurs côtés, l'archéologie, l'histoire de l'art s'émancipent de l'histoire, pour mettre en place des cursus spécifiques et bien distincts. La première bénéficie largement de la mise en place du CNRS dans les années 1930 au sein duquel elle prend rapidement une place plus importante qu'à l'université. La géographie, discipline initialement conçue comme science auxiliaire de l'histoire et sans identité propre, s'autonomise progressivement avec la création de postes spécifiques, mouvement qui aboutira à la création d'une agrégation propre de géographie en 1942.

La création d'institutions dédiées au financement de la recherche va bénéficier à l'histoire, au moins dans une première période. La IV^e section de la Caisse de recherche scientifique créée en 1924 subventionne les recherches individuelles d'historiens à la fin des années 1920 sous forme de financements ponctuels. En 1930, la Caisse nationale de recherche scientifique offre les premiers postes de chercheurs rémunérés. Sur les 34 postes ouverts en sciences humaines dans les années 1930, le couple histoire-géographie en obtient plus de la moitié. Lors de la création du Centre national de la recherche scientifique en 1939, l'histoire obtient le tiers des crédits affectés aux sciences humaines. Cette manne permet de lancer les premières grandes enquêtes nationales, mais surtout de financer de grosses opérations bibliographiques. Le premier laboratoire d'histoire est créé en 1938 : l'Institut de recherche en histoire des textes. Mais cet afflux financier ne soutient que très partiellement les tenants de la nouvelle histoire économique et sociale. Les financements sont globalement utilisés pour permettre à des docteurs, retenus dans leurs lycées par la conjoncture défavorable des recrutements, d'avoir un poste de rang universitaire. Il s'ensuit un âge moyen au recrutement assez élevé.

Ce n'est qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que les apports de la nouvelle historiographie portée par l'école des *Annales* trouvent leur place au sein de l'enseignement supérieur français. C'est un historien, Charles Morazé, en poste à l'EPHE, qui va convaincre le directeur de l'enseignement supérieur de l'époque de créer une VI^e section à l'EPHE dédiée aux sciences de l'homme, en 1947. L'histoire était déjà représentée dans les IV^e et V^e sections, mais il s'agissait ici de regrouper la « nouvelle » histoire économique et sociale et les disciplines dont elle était intellectuellement proche (économie, sociologie, anthropologie). Les historiens représentent un tiers du corps enseignant, cumulant pour la plupart leur poste de directeur d'études avec une position au sein de l'Université. Leur présence reste notable dans les décennies suivantes et ils sont aujourd'hui largement représentés au sein de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, qui est créée à partir de la VI^e section en 1975. C'est le lieu de la mise en place d'enquêtes historiques collectives, en particulier au sein du Centre de recherche historique. La visibilité internationale de cette institution tend à laisser croire que cette nouvelle historiographie est dominante parmi les historiens français. Il n'en est rien cependant, et la plus grande partie d'entre eux, enseignants dans les facultés de la région parisienne et de province, continuent à produire une histoire plus traditionnelle. Il est cependant certain que les historiens de la VI^e section et de l'Ecole des Hautes études en sciences sociales ont contribué à ouvrir un certain nombre de chantiers novateurs, comme l'histoire de la famille, du genre ou du fait colonial.

La conjoncture générale des années 1950 et 1960 est celle d'une très forte augmentation du public étudiant et de l'ouverture de nouvelles universités. Le nombre des postes d'enseignant croît de façon parallèle, même s'il ne s'agit, dans la majorité des cas, que de positions précaires et subalternes. Les corps des assistants (emploi contractuel d'un an renouvelable) ont été créés en ordre dispersés dans les différentes facultés. Ils apparaissent en 1942 en lettres : il s'agit, en histoire, d'agrégés travaillant à leur thèse, auxquels leur patron offre ainsi une porte d'entrée dans l'enseignement supérieur ; le contrat d'une année étant en général renouvelé indéfiniment. 1960 voit la création d'un nouveau corps, les maîtres-assistants, positions de titulaires placés au-dessous des maîtres de conférences. L'instauration de la thèse de 3^e cycle au début des années 1960 permet le recrutement durable d'enseignants plus jeunes, en leur offrant la possibilité d'obtenir un premier grade de docteur en un nombre réduit d'années (3 ans environ). On passe ainsi de moins de 200 historiens dans le supérieur vers 1950 à environ 700 en 1965. La croissance de la communauté continue de façon régulière dans les décennies suivantes avec plus d'un millier au début des années quatre-vingt et environ 2000 en 2005. Le nombre des universités croît dans le même temps de façon

significative, passant de 16 en 1955 à près de 80 aujourd'hui. Les statuts des universitaires ont également évolué vers une simplification avec la mise en place, en 1984, d'un double corps : professeurs (sans chaire depuis la réforme de 1968) et maîtres de conférences. La thèse d'Etat et la thèse de 3^e cycle ont disparu, laissant place à une thèse « nouveau régime », sur le modèle du PhD, et à une habilitation à diriger des recherches. Cependant, la nouvelle croissance du nombre des étudiants depuis la fin des années 1980 a entraîné un nouveau recours massif à des personnels occupant des postes précaires et la création d'un statut particulier, les PRAG (professeurs agrégés détachés dans l'enseignement supérieur).

Ces recrutements massifs ont eu deux effets principaux sur l'évolution de la discipline historique. Le rajeunissement et la multiplication des postes subalternes a entraîné la modification des équilibres au sein de la discipline. Les relations de type clientéliste entretenu par un professeur en chaire et ses élèves se sont diluées dans la masse, pour complexifier les modalités de contrôle de la communauté par elle-même. Il s'en est ensuivi une multiplication des objets et des champs de recherche, tendant à organiser la discipline en autant de sous-disciplines, comme l'atteste la création de très nombreuses revues spécialisées (la première revue d'histoire des femmes, *Pénélope*, date de 1979). C'est d'ailleurs dans les années 1960 qu'apparaissent les premières véritables associations professionnelles : les antiquisants en 1958, les contemporanéistes en 1965 et les médiévistes en 1969. Des associations d'universitaires sur des objets particuliers se mettent également en place comme l'association des historiens économistes en 1965.

Les trente dernières années ont été le moment d'une accélération en terme de quantité d'histoire produite. Une cinquantaine de revues (sans compter les publications des centres de recherches) ont été créées entre 1945 et 1995, et le mouvement se poursuit encore aujourd'hui. Par ailleurs, depuis les années 1970, les sociétés savantes et associations historiques se sont multipliées. Une des explications de cette dynamique autour de l'histoire réside sans doute dans un effet démographique. La croissance des étudiants a eu comme effet mécanique celle du nombre des docteurs, dans une conjoncture de faible recrutement après 1970. De nombreux jeunes docteurs qui n'obtiendront jamais un poste universitaire, enseignant dans le secondaire, investissent les associations. En dehors du début des années 1990, la situation de tension entre un nombre élevé de docteurs et un nombre limité de poste est un puissant moteur dans la production historique. Dans le même temps, l'intervention de l'Etat en matière d'histoire se fait plus importante. Les vingt dernières années ont été l'occasion de nombreuses commémorations, elles ont vu la mise en place de comités d'histoire dans beaucoup de ministères, toutes opérations pour lesquelles sont requis à la fois les universitaires et les jeunes docteurs sans poste. D'autre part, on peut aussi mesurer l'augmentation de la production au travers de la *Bibliographie annuelle de l'histoire de France* (publiée par le CNRS depuis 1953) qui recense environ 8000 livres et articles en 1953-1954, autour de 9000 en 1964 et 15500 en 1992.

La mise en place du CNRS depuis 1945 a également introduit une nouvelle variable dans le champ universitaire français. L'histoire avait bénéficié d'un certain nombre de crédits et de postes durant les années 1930 mais n'a pas tiré parti par la suite du développement de cette institution extérieure à l'université. A l'exception de l'Institut d'histoire et de recherche des textes, elle n'a obtenu que deux créations de laboratoires propres en 1978 : l'Institut d'histoire moderne et contemporaine et l'Institut d'histoire du temps présent. Elle est certes partie prenante de nombreux laboratoires associés (université-CNRS) mais les historiens du CNRS restent une petite communauté. L'institution a essentiellement accueilli les représentants des sous-disciplines spécialisées, marginaux dans l'Université et consommateurs de gros crédits, comme les spécialistes des mondes extra-européens ou les

archéologues. Ils dépendent administrativement de la même instance de recrutement que les historiens modernistes et contemporanéistes mais ressortissent en fait de logiques de carrières spécifiques.

L'absence d'instituts de recherches en histoire, extérieurs au dispositif universitaire, fait de cette discipline une chasse gardée de l'université. Le Collège de France, l'EHESS et l'EPHE abritent pour leur part des minorités très spécialisées aux profils originaux, le CNRS formant le troisième espace. L'ensemble de la production historique garde des constantes sur la longue durée : l'objet central d'étude reste la France (sauf bien sûr pour les Antiquisants), les incursions hors du territoire national se limitant à l'Europe de l'Ouest ou l'Amérique du Nord. Les dispositifs d'échanges et de mobilités universitaires (Ecoles françaises de Rome et d'Athènes, Mission historique française en Allemagne, Bourses Fullbright...) dessinent les contours du « monde connu ». Les rares historiens à en sortir sont en fait des spécialistes des civilisations éloignées, formés en langues et en philologie, voire en anthropologie. Leur appartenance au monde des historiens est donc toute théorique et s'inscrit dans une logique de découpage administratif du savoir, qui a peu à voir avec les pratiques réelles. Les historiens français de la fin du XXe siècle et du début du XXIe sont donc des hommes (au deux tiers et représentant les trois quarts des professeurs), lauréats de l'agrégation d'histoire, travaillant sur la France ou ses proches voisins. Sur les 2000 historiens recensés en 2005, plus de 40% sont des contemporanéistes. Ceux dont les carrières sont les plus rapides sont sans conteste les normaliens, particulièrement quand ils y ajoutent la mention d'ancien élève des écoles françaises de Rome ou d'Athènes. Au sein de la hiérarchie académique, l'histoire apparaît sans conteste comme l'une des disciplines dans lesquelles le recrutement social et scolaire est le plus élevé.

De ce fait, il n'est pas étonnant que, par rapport aux autres sciences sociales, l'histoire semble une discipline peu et tardivement féminisée. Il n'y a que 3 femmes professeurs d'université en 1965 et elles ne représentent que 11% des maîtres de conférences. S'il y a des femmes à l'Ecole des Chartes à partir de 1920, elles ne représentent la moitié des effectifs qu'à la fin des années 1930. Les cursus d'excellence sont restés distincts durant très longtemps, puisque la fusion des agrégations féminine et masculine date de 1976 et la mixité des écoles normales supérieures du milieu des années 1980. C'est en histoire ancienne puis en histoire médiévale que les femmes sont les plus nombreuses (plus de 40% ; alors qu'elles ne sont moins de 35% en moderne et contemporaine). Elles sont également nombreuses en histoire de l'art, situation qui s'explique par le fait que cette discipline remplaçait le latin dans l'agrégation féminine. Si elles représentent la moitié des maîtres de conférences, elles ne sont plus qu'un quart des professeurs et des directeurs d'études.

Ces différents facteurs montrent que l'histoire occupe une place élevée dans la hiérarchie des disciplines académiques : cursus très standardisés, forte présence des normaliens, faiblesse de la part des femmes. S'y ajoute un extraordinaire centralisme parisien, puisque 44% des positions se trouvent dans la capitale et dans la région parisienne. La concentration des lieux de prestige de la discipline (EHESS, EPHE, Collège de France...) explique en partie ce phénomène. Mais il permet surtout de mesurer la permanence de la représentation du cénacle historique idéal autour des lieux symboliques que sont les Archives nationales et la BNF. Le CNRS lui-même, malgré une politique de décentralisation active dans les années 1980 et 1990 n'est pas parvenu à perturber ce déséquilibre.

Chronology

UN university or other institution (usually date of opening)

CH chair (date of foundation)

PS publication of sources (normally first date of publication)

PL important publication

AC Academies

AS associations

AR archives

JL journals

1790 : AR Archives nationales

1794 : UN Ecole normale

1795 : UN Ecole spéciale des Langues orientales

1796 : AR Archives départementales

1802 : AS Académie celtique

1804 : AC Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
AS Société nationale des antiquaires de France

1808 : UN Université impériale, foundation of the facultés des Lettres, with chairs in history

1821 : UN Ecole des Chartes

1822 : AS Société asiatique

1824 : AS Société des antiquaires de Normandie by Arcisse de Caumont

1830 : UN agrégation masculine d'histoire et de géographie

1832 : AC Académie des Sciences morales et politiques

1833 : AS Société de l'histoire de France
PL *Histoire de France*, by Michelet
AS First Congrès archéologique et scientifique des sociétés savantes »

1834 : Comité des Travaux historiques by Guizot
AS Société française pour la conservation des Monuments
AS Société des antiquaires de l'Ouest

1839 : AS Institut des Provinces

1844 : JL *Revue archéologique*

- 1846 : UN Ecole française d'Athènes
- 1866 : JL *Revue des questions historiques*
- 1868 : UN Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE)
- 1872 : UN Ecole libre des sciences politiques (ELSP)
- 1876 : UN Ecole française de Rome
JL *Revue historique* by Gabriel Monod
- 1880 : UN maîtres de conférences
AS Société de l'histoire de la Révolution française
- 1881 : UN Ecole normale supérieure de Jeunes filles de Sèvres
- 1882 : UN Ecole du Louvre
- 1884 : agrégation féminine d'histoire et de géographie
- 1885 : CH Histoire de la Révolution française, Faculté des Lettres de Paris
- 1886 : CH Histoire contemporaine, Faculté des Lettres de Paris
AS Société d'histoire diplomatique
- 1894 : Licence d'histoire and Diplôme d'études supérieures d'histoire
- 1898 : PL *Introduction aux études historiques*, Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos
- 1900 : JL *Revue de synthèse* by Henri Berr
- 1901 : UN Ecole française d'extrême Orient in Hanoi
AS Société d'histoire moderne and *Revue d'histoire moderne*
- 1903 : PL *Histoire de France* by E. Lavisse
- 1907 : AS Société des études robespierristes and *Annales de la Révolution française*
- 1909 : UN Ecole des hautes études hispaniques in Madrid
- 1910 : AS Association des professeurs d'histoire et géographie de l'enseignement public (APHG).
- 1913 : JL *Revue d'histoire des colonies françaises*
AS Société française d'histoire d'Outre-mer
- 1917 : AR Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC)
- 1921 : AS Société d'histoire de la Guerre

1927 : first Congrès national des historiens français

1929 : JL *Les Annales d'histoire économique et sociale*, by Marc Bloch and Lucien Febvre

1933 : Lucien Febvre at the Collège de France

1938 : UN Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)

1939 : UN CNRS
PL *La société féodale*, by Marc Bloch

1942 : assistants in the facultés des lettres

1943 : licence and agrégation of geography

1947 : UN Vith section of the EPHE, becoming Ecole des hautes études en sciences sociales in 1975.

1951 : AS Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale

1960 : maîtres-assistants in the facultés des lettres

1962 : UN Maison des sciences de l'homme, Paris (will become EHESS)

19 : thèse de 3^e cycle (PhD)

1965 : AS Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur

1968 : CH no more specialised chairs in the french universities (Réforme E. Faure)

1969 : AS Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur

1976 : no more different agrégations d'histoire, for men and women

1978 : UN CRNS Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC) and Institut d'histoire du Temps présent (IHTP) in CNRS

1979 : JL *Pénélope. Pour l'histoire des femmes*

1984 : Thèse Nouveau Régime and Habilitation à diriger des recherches. Réforme des statuts des universitaires

1989 : bicentenaire de la Révolution française

200 : JL *Annales de l'immigration*, première revue d'histoire exclusivement en ligne

Bibliography

Amalvi Christian, *Dictionnaire biographique des historiens français et francophones*, La Boutique de l'histoire, 2004

Amalvi Christian (dir.), *Les lieux de l'histoire*, A. Colin, 2005

Bédarida François (dir.), *L'histoire et le métier d'historien en France, 1945-1995*, Maison des Sciences de l'Homme, 1995.

Bercé Françoise, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », in Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, 3 volumes, Gallimard, 1997.

Bruter Annie, *L'histoire enseignée au Grand siècle : naissance d'une pédagogie*, Belin, 1997.

Carbonell Charles-Olivier, *Histoire et historiens, une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885*, Privat, 1976.

Carbonell Charles-Olivier et Livet Georges (dir.), *Au berceau des Annales : le milieu strasbourgeois, l'histoire en France au début du XXe siècle*, Presses de l'IEP de Toulouse, 1983.

Chaline Jean-Pierre, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France, XIXe-XXe siècles*, éditions du CTHS, 1998.

Charle Christophe, « Les historiens français de l'époque moderne et contemporaine : essai d'autoportrait », *Bulletin de l'IHMC*, 1992.

Charle Christophe, *La République des universitaires*, Seuil, 1994.

Charle Christophe, « Le Collège de France », in Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, 3 volumes, Gallimard, 1997.

Chervel André, *Histoire de l'agrégation*, Paris : INRP-Kimé, 1993.

Comité français des sciences historiques, *La recherche historique en France de 1940 à 1965*, CNRS, 1965 ; et *La recherche historique en France depuis 1965*, CNRS, 1980.

Delacroix Christian, Dosse François et Garcia Patrick, *Les courants historiques en France (XIXe-XXe siècles)*, A. Colin, 2002.

Delacroix Christian, Dosse François et Garcia Patrick, *Histoire et historiens en France depuis 1945*, Association pour le Développement de la Pensée française, 2003.

Delacroix Christian, Dosse François et Garcia Patrick, *L'enseignement de l'histoire en France de l'Ancien Régime à nos jours*, A. Colin, 2003.

Delaunay Jean-Marc, *Des palais en Espagne. L'école des hautes études hispaniques et la Casa de Velazquez au cœur des relations franco-espagnoles du XXe siècles (1898-1979)*, Madrid : Casa de Velazquez, 1994.

Den Boer Pin, *History as a profession. The study of history in France, 1918-1914*, Princeton University Press, 1998.

Dumoulin Olivier, *Le rôle social de historien. De la chaire au prétoire*, A. Michel, 2003.

Dumoulin Olivier, « Histoire et historiens de droite », in J.F. Sirinelli (dir.), *Histoire des droites en France*, volume 2, Gallimard, 1992.

Dumoulin Olivier, *Profession historien 1919-1939 : un métier en crise ?*, thèse de 3^e cycle, EHESS, 1983.

Fossier F., Poulot D., Morineau M., Robert P., et al., « Histoire et historiens », numéro spécial de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XXXII, juil.-sept. 1985.

Garcia Patrick et Leduc Jean, *L'enseignement de l'histoire en France de l'Ancien Régime à nos jours*, A. Colin, 2004.

Gerbod Paul, « Les Facultés des Lettres et leur contribution à l'élaboration d'une histoire scientifique de 1830 à 1950 », *Revue Historique*, 1992

Héry Evelyne, « Enseignement de l'histoire et histoire locale (1880-1980) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 1, 2000.

Héry Evelyne, *Un siècle de leçons d'histoire*, Presses universitaires de Rennes, 1999.

« Histoire/Géographie. 1. L'arrangement », *EspacesTemps. Les cahiers*, n° 66-67, 1998.

Joly Marie-Hélène et Gervereau Laurent, *Musées et collections d'histoire en France : guide*, Paris : Association internationale des musées de France, 1996.

Karady Victor, « Recherches sur la morphologie du corps universitaire littéraire sous la Troisième République », *Le Mouvement social*, n° 96, 1976.

Keylor W.R., *Academy and Community. The Formation of the French Historical Profession*, 1975

Lingelbach Gabriele, *Klio macht Karriere. Die institutionalisierung der Geschichtswissenschaft in Frankreich und den USA in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, Göttingen : Vandenhoeck und Ruprecht, 2003.

Mazon Brigitte, *Aux origines de l'École des hautes études en sciences sociales : le rôle du mécénat américain : 1920-1960*, Paris, Le Cerf, 1988.

Noiriel Gérard, *Sur la crise de l'histoire*, Gallimard, 2005.

Nora Pierre, « L'Histoire de France de Lavisser », in Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, 3 volumes, Gallimard, 1997.

Ory Pascal, « Le centenaire de la Révolution française », in Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, 3 volumes, Gallimard, 1997.

Pomian Krzysztof, « L'heure des Annales », in Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, 3 volumes, Gallimard, 1997.

Pradoura Elisabeth, « La conquête d'une place pour les sciences humaines au CNRS : 1939-1949 », paper november 1987 ;

On line : <http://picardp1.ivry.cnrs.fr/~jfpicard/Pradou.html>

Raphael Lutz, *Die Erben von Bloch und Febvre : Annales-Geschichtsschreibung und nouvelle histoire in Frankreich 1945-1980*, Klett-Cotta, 1994.

Revel Jacques et Wachtel Nathan (éd.), *Une école pour les sciences sociales. De la VIe section à l'école des hautes études en sciences sociales*, Cerf, 1996.

Roche Daniel, « Les historiens aujourd'hui. Remarques pour un débat », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 12, 1986.

Roland Etienne (dir.), *Les politiques de l'archéologie du milieu du XIXe à l'orée du XXIe siècle. Colloque organisé par l'École française d'Athènes à l'occasion de la célébration du 150^{ème} anniversaire de sa fondation*, Athènes : Ecole française d'Athènes, 2000.

Siegel Martin, "Clio at the Ecole normale supérieure : historical studies at an elite institution in France, 1870-1904", *Storia della storiografia*, 8, 1985

Singaravélou Pierre, *L'École française d'Extrême-Orient ou L'institution des marges, 1898-1956 : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Sohn Anne-Marie et Thélamon Françoise, *L'histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Perrin, 1998.

Soulié Charles et Faure Sylvia, « La recherche universitaire à l'épreuve de la massification scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 164, septembre 2006.

Theis Laurent, « Guizot et les institutions de mémoire », in Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, 3 volumes, Gallimard, 1997.

Valenti Catherine, *L'école française d'Athènes*, Paris : Belin, 2006.

Waquet Jean-Claude, Goerg Odile et Roggers Rebecca (dir.), *Les espaces de l'historien*, Presses universitaires de Strasbourg, 2000.

Zemon Davis Natalie, « Women and the World of the *Annales* », *History Workshop*, n° 33, 1992.